



Syndic professionnel incompétent

Par **soso1012**, le **18/02/2013** à **12:07**

Bonjour,

Je me retrouve dans une situation bien délicate. Propriétaire d'un appartement dans une petite copropriété de cinq logements, je me retrouve face à un syndic professionnel qui est injoignable, qui a part envoyer les appels de fond régulièrement ne fait strictement rien. Notre dernière AG date de janvier 2011. Sachant que nous avons pas mal de choses à régler, à savoir un descriptif de division à modifier et des travaux à payer (sommes assez conséquentes), je me retrouve dans l'impossibilité de vendre mon bien alors que celui-ci est inoccupé car j'ai quitté la région suite à une mutation.

Que puis-je faire? Saisir le Tribunal de Grande Instance pour nommer un administrateur provisoire? Cela reviendrait à engager encore des frais pour nous copropriétaires et l'agent immobilier s'en sortirait une fois de plus très facilement...

Merci pour votre aide.